

à Madame la rectrice de l'académie,
Rectorat de Lille, 144 rue de Bavay 59 000 Lille

à Lille, le 13 novembre 2020.

Objet : protection des personnes vulnérables, personnels ou proches de personnels

Madame,

c'est avec stupeur que SUD éducation Nord a découvert votre courrier relatif à la protection des personnes vulnérables.

En effet, vous avez insisté, lors de la visio-audience que vous avez accordée à l'intersyndicale, sur la priorité absolue à accorder à la protection de la santé des personnes ; or si votre courrier reprend le dispositif en vigueur pour les personnels vulnérables avant le décret du 29 août 2020, conformément à l'ordonnance du Conseil d'État, il exclut de ce dispositif les personnels vivant avec une personne vulnérable.

Ces personnels étaient pourtant concernés au printemps par la mise en télé-travail ou autorisation d'absence.

Par ailleurs, la nouvelle version du document de la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique présentant la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre relative à la prise en compte dans la Fonction publique de l'État de l'évolution de l'épidémie de Covid-19, indique toujours que les « conjoints de personnes vulnérables » sont placés en télétravail « toutes les fois où cela est possible ».

On ne voit pas, quand les missions se prêtent à la mise en télétravail de personnels vulnérables, pourquoi les mêmes missions ne s'y prêteraient pas pour « les conjoint-e-s » des personnes vulnérables, c'est-à-dire les personnes vivant sous le même toit.

Le risque épidémiologique très élevé dans les Hauts-de-France, la préoccupation légitime que vous avez manifestée pour la santé des personnels ainsi que ces éléments devraient vous amener à accorder aux personnels vivant sous le même toit qu'une personne vulnérable, le même dispositif que celui que vous avez prévu pour les personnels vulnérables.

SUD éducation Nord vous demande donc d'effectivement considérer la santé des personnes comme prioritaire, en produisant une nouvelle version de la circulaire concernant les personnes vulnérables.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre attachement pour le service public d'éducation et la santé de ses personnels,

Edward Millot, co-secrétaire,
pour SUD éducation Nord.

